

Pour les enfants et les jeunes

- Favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes
- Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens
- Favoriser les échanges intergénérationnels

Pour les familles et les adultes

- Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale
- Améliorer les moyens de communication
- Développer la participation des familles
- Favoriser l'accès aux sports-loisirs-culture

Pour le territoire

- Favoriser l'attractivité du territoire
- Favoriser l'accès aux services pour tous
- Développer la qualité des services de proximité
- Développer la solidarité territoriale

Projet Educatif

Service enfance jeunesse

Service des sports

Communauté de Communes Liffré-Cormier Communauté

Pourquoi un Projet Educatif ?

L'organisateur des Accueils Collectifs de Mineurs et du service des sports s'inscrit dans une démarche de projet d'éducation des enfants et des jeunes. Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses valeurs, ses principes. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le projet éducatif permet :

- Aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ces objectifs
- De faire le lien avec d'autres dispositifs (Contrat Enfance Jeunesse, ...)

I. CONTEXTE

Liffré-Cormier Communauté est une nouvelle communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Elle est composée de 9 communes et compte 24830 habitants pour une superficie de 252 km².

Territoire dynamique, traversé par l'A84 et desservi par 3 échangeurs, riche de 7000 hectares de forêts et de nombreux étangs, ce territoire est composé de nombreux équipements sportifs, culturels et de loisirs.

Un territoire au profil très familial, 77% d'allocataires avec enfants et 25% de la population de moins de 18 ans.

Deux lycées, quatre collèges et dix-sept écoles primaires accueillent les jeunes et enfants du territoire. En 2020, un lycée accueillera 1200 élèves à Liffré.

- 397 lycéens
- 2142 collégiens
- 2319 enfants en écoles primaires

Les communes membres de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté

Chasné-sur-Illet

Dourdain

Ercé-Près-Liffré

Gosné

La Bouëxière

Liffré

Livré-sur-Changeon

Mézières-sur-Couesnon

Saint-Aubin-du-Cormier

Une réflexion, axée sur une volonté d'équité territoriale en matière de service à destination des enfants et des jeunes est engagée.

Dans un premier temps, cette réflexion a été menée dans le champ d'action des accueils de loisirs et des espaces adolescents. Pour répondre aux besoins de la population et dans la continuité de la politique territoriale, la communauté de communes a souhaité se saisir de la compétence facultative Enfance Jeunesse.

Les enjeux de cette prise de compétences sont les suivants :

- Maintenir la qualité de service en respectant le mode de fonctionnement des structures existantes et en tenant compte des différents statuts des structures actuelles.
- Améliorer la cohérence par l'élaboration, d'un projet éducatif territorial, d'une organisation de service identique sur les différentes structures
- Améliorer l'accessibilité pour les familles, par une organisation de services supplémentaires, de transport, par l'élaboration d'une politique tarifaire unique

Cette prise de compétence est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

A travers cette prise de compétence, la communauté de communes souhaite participer pleinement à la construction des individus que sont les enfants, les pré-adolescents et les adolescents.

II. LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SUR LE TERRITOIRE

A. Les accueils de loisirs sans hébergement

Les Accueils de Loisirs accueillent les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés jusqu'à 11 ans. Ils sont ouverts les mercredis, durant les petites vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps et au mois de juillet. Un service est proposé aux familles sur les périodes d'août et de Noël sur un site unique. Les horaires d'ouverture sont identiques dans toutes les structures, 7h15 / 19h00.

- **Les Accueils de Loisirs gérés par la communauté de communes :**
 - L'Accueil de Loisirs de Gosné – Agrément 48 places
 - L'Accueil de Loisirs de Saint-Aubin-du-Cormier – Agrément 96 places
 - L'Accueil de Loisirs de Mézières-sur-Couesnon – Agrément 48 places (été 56 places)

- **L'Accueil de Loisirs associatif de Livré-sur-Changeon:**

L'Accueil de Loisirs de Livré-sur-Changeon est géré par l'Association pour l'accueil périscolaire de Livré-sur-Changeon – Confédération Syndicale des Familles. Dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs une convention d'objectifs et de financement entre l'association et la communauté de communes a été établie.

B. Les Espaces Jeunes

Les espaces jeunes sont destinés aux pré-adolescents et aux adolescents dès lors qu'ils sont scolarisés au collège jusqu'à 17 ans. Dans le cadre de la prise de compétence enfance jeunesse, une réflexion sur l'organisation des espaces jeunes et la mutualisation des moyens à destination de la jeunesse va être menée.

- **Les Espaces Jeunes gérés par la communauté de communes :**

- L'Espace Jeunes de Gosné (agrément 16 places) est ouvert chaque après-midi durant les périodes de vacances (Toussaint, hiver, printemps et juillet) et le vendredi de 17h30 à 19h30
- L'Espace Jeunes de Saint-Aubin-du-Cormier (agrément 36 places) est ouvert les mercredis après-midi, le vendredi de 17h00 à 19h00, le samedi de 14h00 à 18h30 et durant les périodes de vacances (Toussaint, hiver, printemps, juillet et fin août)

- ***L'Espace Jeunes associatif de Livré-sur-Changeon***

Tout comme l'Accueil de Loisirs, l'Espace Jeunes est géré par l'Association pour l'accueil périscolaire de Livré-sur-Changeon – Confédération Syndicale des Familles. Il est ouvert le vendredi soir de 17h00 à 19h00, et durant les périodes de vacances (Toussaint, hiver, printemps et juillet) soit à la demi-journée soit à la journée.

III. LE SERVICE DES SPORTS

Le service des sports met en place des actions favorisant le développement des activités physiques et sportives auprès de différents publics et accompagne le développement du sport collectif féminin. Il se compose de deux secteurs et s'organise en deux périodes sur l'année :

1. Période scolaire :

- Un pôle terrestre

Il intervient sur 3 volets : associatif, éducatif et sport santé

- Un pôle aquatique

Intervention auprès des scolaires, cours de natation enfants et adultes du débutant au perfectionnement, ainsi que différentes activités aquatiques auprès des adultes.

2. Vacances scolaires :

- Un pôle terrestre

Il organise des séjours sportifs, des stages de découverte ou de perfectionnement, des animations en lien avec les structures enfance-jeunesse.

- Un pôle aquatique

Il organise des stages et des animations auprès des différents publics.

IV. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Notre projet repose sur des valeurs à transmettre aux enfants et aux jeunes. Ces valeurs constituent le socle sur lequel repose notre action, à savoir : la citoyenneté, le respect, la solidarité, la parentalité et la tolérance.

Les objectifs qui ont été définis par la commission sont les suivants :

○ Favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes

Le terme de loisirs est primordial, l'enfant ou le jeune est là pour s'amuser, pour « passer du bon temps ».

Les services peuvent apporter une réponse à leurs besoins :

- Besoin intellectuel : découvrir les différents milieux, la musique, la littérature, le théâtre, le cinéma, la géographie, les sciences,...
- Besoin personnel : d'expression, le chant, la danse,...
- Besoin affectif et social : rencontrer les autres, découvrir le groupe, apprendre à respecter. Le centre de loisirs est un fabuleux outil d'apprentissage de la socialisation.
- Besoin spirituel : découverte de la beauté de la nature.

Les objectifs :

- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et du jeune par le développement des pratiques culturelles, artistiques, sportives et d'expression
- Respecter les rythmes de vie des enfants et des jeunes
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune (initiative, créativité, prise de responsabilité)
- Développer sur les séjours la notion du « vivre ensemble » tout en associant les loisirs et le plaisir

○ Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens

La citoyenneté est une valeur qui vise à faire de chaque enfant et jeune des citoyens impliqués dans la vie locale ; un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs ; et un éco-citoyen responsable convaincu de son rôle dans la protection de son cadre de vie et de l'environnement en général.

Les objectifs:

- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité et développer des projets autour des droits et devoirs du citoyen.
- Favoriser l'implication, la prise d'initiative et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes
- Participer à la formation du citoyen en amenant l'enfant et le jeune à devenir responsable et respectueux de lui-même, des autres et de son environnement
- Développer les actions d'éco-citoyenneté

○ Développer la participation des familles

Il est considéré que le temps de l'enfant et du jeune se décompose en 3 temps, un tiers temps famille, un tiers temps école et un tiers temps loisirs. Le développement de la participation des familles tend à proposer une réelle cohérence entre les différents temps éducatifs de l'enfant et du jeune et aussi à impliquer davantage les parents dans la vie des structures, qui est par essence un lieu de vie sociale.

Les objectifs à promouvoir au sein des Accueils Collectifs de Mineurs :

- Développer au sein des Accueils Collectifs de Mineurs des actions autour de la parentalité
- Favoriser l'accueil des familles au sein des structures
- Favoriser l'implication des familles dans les projets de structures

Les objectifs à promouvoir au sein du service des sports:

- Développer le partenariat participatif lors des interventions
- Favoriser le bénévolat lors des animations
- Développer des créneaux de loisirs
- Mettre en place des créneaux enfant-parent

- **Développer la solidarité territoriale**

Par « solidarité territoriale », et par la volonté de renforcer l'attractivité de la communauté de communes, nous considérons la prise de compétence enfance jeunesse comme une opportunité pour, dans un premier temps, maintenir une qualité de service à destination de la population et dans un deuxième temps, se donner les moyens d'évoluer.

Ce nouveau service va nous permettre d'améliorer la dynamique territoriale dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse au travers, des objectifs et des actions communs, l'organisation de temps d'échange et de temps de formation pour les professionnels de l'animation du territoire et la mutualisation des moyens humains et matériels.

Les objectifs :

- Favoriser la mise en place d'un réseau de partenaires locaux
- Développer la mise en œuvre de projets communs sur les différentes structures et sur l'ensemble du territoire
- Faciliter la mutualisation des moyens humains et matériels

- **Favoriser les échanges intergénérationnels**

Les échanges intergénérationnels ont pour objectifs de permettre à toutes les générations (enfant, jeune, adulte, sénior) de se retrouver et de pouvoir pratiquer des activités adaptées ensemble. Ces échanges sont une richesse pour tous les participants. Chacun bénéficie de la transmission du savoir de l'autre.

Les objectifs :

- Développer des actions intergénérationnelles
- Favoriser les rencontres entre les différents publics

V. LES MOYENS

A. Les structures enfance jeunesse

Pour mettre en œuvre ces objectifs sur le territoire, il a fallu harmoniser le fonctionnement des différentes structures :

- Grille tarifaire unique sur le territoire
- Horaires d'ouverture et de fermeture communs à toutes les structures
- Documents administratifs communs à tous les accueils

- Logiciel de facturation commun
- Communication via le site internet de la communauté de communes
- Transfert du personnel d'animation à la communauté de communes

Humains :

Le service enfance jeunesse totalise au 1^{er} janvier 2017, 18 agents titulaires et contractuels. Les agents sont affectés à une structure mais peuvent être mobiles en fonction des besoins de service ou de compétences particulières pour mener un projet ou une animation sur une période donnée.

Des réunions pédagogiques régulières réuniront les équipes d'animation et de direction afin d'élaborer des projets communs, d'organiser les différentes périodes d'ouverture, et d'évaluer le fonctionnement des structures.

La communauté de communes a pour objectif de former tous ses animateurs. Cette politique de formation sera accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (Fiche formation BAFA).

Afin de maintenir des relations de proximité entre les élus locaux et les familles, un élu référent sera nommé dans chaque commune. Son rôle sera de faciliter l'organisation entre les différents temps (scolaires, périscolaires et extrascolaires) qui ne sont pas tous de compétence communautaire de faire le lien entre la communauté de communes et la commune dans le domaine de l'enfance jeunesse et de maintenir le lien social avec les habitants.

Matériel / Locaux :

Les locaux municipaux sont mis à disposition de la communauté de communes via une convention. Les charges de fonctionnement (fluides, prestations techniques, maintenance des locaux, assurances, taxes foncières...) sont à la charge de la communauté de communes. Les dépenses d'investissement (mobilier, informatique,...) sont à la charge de la communauté de communes, si l'utilisation est partagée, une proratisation sera appliquée.

Financier :

Un budget de fonctionnement annuel sera attribué à chaque structure en fonction de leur capacité d'accueil.

B. Le service des sports

Humains :

- Une équipe de 9 éducateurs sportifs et 1 directrice
- Un partenariat avec les bénévoles des associations sportives et avec des professionnels du sport

Matériel / Locaux :

- Equipements sportifs communautaires et municipaux
- Location d'équipements extérieurs (camping, etc....)
- Matériel sportif du service, des associations et d'autres structures

Financier :

Deux budgets de fonctionnement annuel seront attribués au service (Terrestre et aquatique).

Les tarifs d'intervention des éducateurs sportifs varient en fonction des périodes, des publics et des structures.

VI. L'ÉVALUATION

Pourquoi évaluer ?

D'une façon générale, une démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui favorise l'aptitude à coopérer. L'évaluation permettra de mieux prendre en compte les raisons de difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience.

A. Les structures enfance jeunesse

Les modalités de l'évaluation sont déterminées entre l'organisateur et les directeurs de structures. Une rencontre devra se tenir au moins deux fois par an avec les directeurs de structures, le directeur de service, les élus référents et la commission enfance jeunesse.

1. En janvier – Période de septembre à décembre
2. En octobre – Janvier à août

B. Le service des sports

Des bilans de fréquentation et financiers sont effectués à la fin de chaque période :

- Scolaire (TAP, associations, et autres structures)
- Petites vacances et été

Pour tous les services :

Un rapport d'activité qualitatif et quantitatif annuel des services enfance jeunesse et sport sera rédigé par les responsables.